

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

28

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2025**

Objet de la délibération :

**TOULON – « LE
FRANKLIN »
ACQUISITION DE
PARCELLE A MTPM**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno
BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO,
Dominique LAIN, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc
GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH,
Carmen COINTREL, Delphine GROSSO, Marc LAURIOL,
Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE
(DDTM du Var) – excusé

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Afin d'améliorer le confort de vie de nos résidences, l'Office a décidé la création
d'ascenseurs sur les deux entrées du bâtiment.

Le projet fait apparaître que les deux cages d'ascenseurs, à réaliser en extérieur,
empiètent pour une superficie d'1 m² chacune sur le trottoir qui longe le bâtiment
et propriété de la Métropole MTPM.

La Métropole a donc été sollicitée afin qu'elle nous cède l'emprise sur le Domaine
Public nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le projet étant fait dans l'intérêt et l'amélioration du cadre de vie de nos locataires, la cession interviendra à l'euro symbolique.

Les parcelles objet de la cession sont les suivantes :

Commune : TOULON

Section : AT

Numéro : * 725 pour 1 m²

* 726 pour 1 m²

Issues du domaine public, et devant faire l'objet d'un déclassement préalable à leur acquisition.

Je vous demande de bien vouloir autoriser :

- L'acquisition des parcelles AT 725 et 726 auprès de la Métropole MTPM à l'euro symbolique.
- Le Directeur Général à régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à la majorité, M Albertini, Mme Massi et Mme Rialland, ne participant pas au vote, et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI